

L'Union Internationale contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires (L'Union)

Appel d'offre international

Agence de Voyages

Date limite de candidature : 31 mars 2021

TERMES DE REFERENCE

1. L'Union Internationale contre la Tuberculose et les Maladies Respiratoires (L'Union)

Organisation scientifique dont le siège est situé à Paris depuis 1920, L'Union est l'une des organisations principales au niveau mondial dans le domaine de la lutte contre la tuberculose et travaille étroitement avec l'Organisation Mondiale de la Santé et le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

En collaboration avec les Ministères de la Santé des pays et ses partenaires internationaux, elle développe, promeut et évalue des stratégies efficaces pour la lutte contre la tuberculose dans les pays à faible et moyen revenus. L'Union fournit une assistance technique aux programmes nationaux de lutte contre la tuberculose, dirige différents travaux de recherche, conduit des cours internationaux et nationaux en plusieurs langues (anglais, français, espagnol), organise des conférences mondiales, publie plusieurs guides ainsi que deux journaux scientifiques à comité de lecture (« The International Journal of Tuberculosis and Lung Disease » et « Public Health Action »). Hors de la tuberculose, L'Union travaille également dans la lutte contre le tabac, l'asthme, les infections respiratoires aiguës de l'enfant et s'intéresse également aux maladies non transmissibles. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site web : www.theunion.org.

2. Contexte de l'appel à candidature

L'Union a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour la mise en œuvre du projet CETA. Le projet CETA a pour objectif général de Contribuer à l'Élimination de la Tuberculose en Afrique. Les trois objectifs spécifiques de ce projet sont : 1) Améliorer le dépistage et la prévention de la tuberculose ; 2) Améliorer l'offre de soins en l'intégrant davantage au système de santé ; 3) Renforcer la gouvernance des programmes nationaux de lutte contre la tuberculose. Le projet est mis en œuvre dans 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Guinée (Conakry), Niger, République Centrafricaine, Sénégal et Togo. Le projet est mis en œuvre sur une période de 5 ans (Octobre 2019 à Septembre 2024).

Pour la mise en œuvre de ce projet il est prévu des visites régulières dans les pays impliqués dans le projet CETA ainsi que la participation à différentes réunions internationales. C'est dans ce cadre que le présent appel d'offre international est lancé afin de contractualiser avec une agence de voyage pour l'organisation de ces différentes missions.

3. Missions de l'agence de voyage

L'agence de voyage fournira un service de qualité pour le bon déroulement du voyage des membres de l'équipe CETA. Après réception d'une requête de voyage d'un membre de l'équipe CETA, l'agence de voyage proposera au minimum trois itinéraires de voyage. Après le choix et validation de l'un des itinéraires, l'agence de voyage procédera à l'achat puis l'émission du billet. Selon les destinations, une réservation d'hôtel pourrait être requise. L'agence de voyage contribuera à la facilitation de l'organisation du voyage des membres de l'équipe. Elle garantira ainsi le bon déroulement du voyage. Elle avertira et informera les membres de l'équipe CETA en cas d'annulation de vol ou en cas de problème majeur lié à la réservation du billet et si inclus

de l'hébergement. Les formalités à accomplir avant le voyage doivent être informées par l'agence de voyage.

4. Dates de début et de fin de la mission

Les modalités de la relation entre l'agence de voyage sélectionnée et L'Union ainsi que les dates de début et de fin de la mission seront définies dans un contrat annuel avec possibilité de reconduction selon satisfaction et disponibilité de budget.

5. Destinations concernées

L'agence de voyage doit être en mesure de proposer des réservations pour l'ensemble des destinations du projet. Sont particulièrement ciblées les régions et pays suivants :

- Région : Europe, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale.
- Pays : Togo, Cameroun, Burkina Faso, Niger, Sénégal, Bénin, Guinée Conakry, République Centrafricaine, France, Suisse.

Cette liste est non exhaustive et pourra être actualisée.

6. Exigences concernant l'agence de voyage

En acceptant les présents TdR, l'agence de voyage confirme qu'il est légalement enregistré au registre de commerce du pays dans lequel il est domicilié.

L'agence s'entoure d'une équipe dotée des qualifications professionnelles appropriées et d'une expérience dans l'organisation de voyages au niveau international.

7. Modalités de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une offre technique [compréhension des TdR, méthodologie, expérience de l'agence de voyage, preuve de l'enregistrement de l'agence de voyage au registre de commerce du pays, capacité de l'agence à réserver un hôtel selon les destinations, capacité de l'agence à faciliter selon les destinations l'obtention de visas, modalités d'annulation et de modification des billets, capacité à informer en cas de problème majeur, existence d'un service dédié le soir et les week-ends, disponibilité les jours fériés, informations sur les formalités à accomplir avant le voyage, capacité d'archivage de l'agence] ;
- Une offre financière [Politique particulière de tarification, réservations de billets sur la base des itinéraires et dates proposées en annexe 1, montant des frais de réservation, acceptation par la compagnie de l'émission de billets avant le paiement effectif par L'Union, capacité de l'agence à proposer une facturation claire et précise (fournir un

exemple de facturation), proposition d'une assurance voyage. La proposition d'une réservation d'hôtel serait un plus].

- Un calendrier prévisionnel de l'émission de billet [réception de la demande de voyage, proposition d'itinéraires, émission du billet, confirmation de la réservation de l'hôtel selon les destinations].

8. Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique (70%), du prix des prestations (20%) et du calendrier prévisionnel d'exécution des prestations (10%).

Pour candidater, nous vous remercions d'adresser **avant le 31 mars 2021** un dossier de candidature complet à l'adresse suivante hr@theunion.org avec copie à ceta@theunion.org en mentionnant la référence **ADV.CETA**

Annexe 1 : Exemples d'itinéraires de voyages

A/R : Billet Aller / Retour

Pour tous les billets : Départ le 12 avril 2021 et retour le 21 avril 2021.

Pour certaines destinations, des billets de train peuvent être requis.

| N° | Mission |
|-----------|------------------------------|
| 1 | A/R Paris – Cotonou |
| 2 | A/R Dakar – Cotonou |
| 3 | A/R Bangui – Ouagadougou |
| 4 | A/R Bangui – Ouagadougou |
| 5 | A/R Paris – Douala |
| 6 | A/R Bangui – Douala |
| 7 | A/R Lomé – Douala |
| 8 | A/R Ouagadougou – Conakry |
| 9 | A/R Douala – Conakry |
| 10 | A/R Paris – Bangui |
| 11 | A/R Ouagadougou – Bangui |
| 12 | A/R Paris – Niamey |
| 13 | A/R Ouagadougou – Niamey |
| 14 | A/R Cotonou – Niamey |
| 15 | A/R Bangui – Dakar |
| 16 | A/R Niamey – Dakar |
| 17 | A/R Ouagadougou – Lomé |
| 18 | A/R Conakry – Lomé |
| 19 | A/R Lille – Cotonou |
| 20 | A/R Dunkerque – Burkina Faso |
| 21 | A/R Dunkerque - Genève |
| 22 | A/R Paris – Genève |
| 23 | A/R Ouagadougou – Genève |
| 24 | A/R Bangui – Genève |